

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**CABINET DU PRESIDENT**

**DECRET N° 100/133 DU 31 JUILLET 2024 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGULATION DES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE « AREEN »**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/16 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

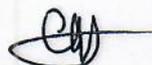
Vu le Décret n°100/1159 du 05 novembre 2018 portant Statuts de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie « AREEN » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/030 du 16 février 2024 portant Modification du Décret n°100/086 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est nommé Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie « AREEN » :

**Monsieur Gabriel HAKIZIMANA.**

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 31 juillet 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA  
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,  
DE L'ENERGIE ET DES MINES,



Ir. Ibrahim UWIZEYE.